



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090888

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/07/2025 16H46 C:025401 I:16705
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mercredi 16/07/2025 à 16H46

SELON DEVIS N° 5020038

V/REF.IMM. C0004
IMMEUBLE : LE PRADO
2, RUE RENAN
69007 LYON

SDC 'Le Prado'
C/O C.F.I.G
Département Copropriétés
43 RUE JABOULAY
69349 LYON CEDEX 07

Vaulx en Velin, le 19 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N2, RUE RENAN -LOGEMENT N312 - CONTACTER MR BRAHIMI (RS)
TEL *07 63237880* OU 04 72710202

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5020038 du 11/02/2025 d un montant de
1124,46 € HT
SUITE REF 16/01/2025 A 10H23

RECU MAIL DE MME PAIM (GEA)
VOUS TROUVEREZ CI-JOINT LE DEVIS SIGNÉ POUR LE 312/212.
QUAND POUVEZ-VOUS INTERVENIR.

Donneur d'ordre : Mme J. PAIM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES AU LOGEMENT 312
PASSAGE EN APPARENT DU RESEAU EAU CHAUDE DU CUMULUS JUSQU'A LA GAINÉ
TECHNIQUE DU SEJOUR POUR ALIMENTER LA DOUCHE ET L'EVIER
RACCORDEMENT
REMISE EN EAU ET CONTROLE ETANCHEITE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

LES TRAVAUX D'EMBELLISSEMENTS, REBOUCHAGE, REPRISE ENDUIT, PEINTURE ETC
NE SONT PAS COMPRIS DANS LE DEVIS.

NOTRE INTERVENTION DU 29/07/2025

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 30/07/25 à 11H14 prado@logifac.fr

MP LCOMPTER Email envoyé le 30/07/25 à 11H14 Mme S. SCHMIDT



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090888

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Les temps facturés comprennent le déplacement aller-retour des véhicules et personnels auxquels s'ajoute le temps sur place.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1124,46	1124,46
	TOTAL H.T.		1124,46
	T.V.A. a 10,00%		112,44
	TOTAL T.T.C.En EURO		1236,90

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.